



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers

Question écrite n° 47303

Texte de la question

M. François Loos attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés de recrutement rencontrées par les centres de soins infirmiers associatifs en Alsace. Il semble, en effet, que, d'une part, les centres hospitaliers attirent de plus en plus les infirmières des centres de soins et, d'autre part, plus fondamentalement que le nombre d'élèves infirmières inscrites dans les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) est passé de 619 en 1995 à 562 en 1996, et 506 en 1997. Il aimerait donc connaître les mesures qu'elle envisage de prendre dans ce domaine pour assurer la poursuite des activités dans de bonnes conditions des centres de soins infirmiers associatifs.

Texte de la réponse

Le ministère de l'emploi et de la solidarité rappelle qu'en vue de répondre dans les meilleures conditions aux besoins de la population en infirmiers, les quotas d'entrée dans les instituts de formation en soins infirmiers de la région Alsace sont passés de 506 étudiants en 1997 à 800 en 2000, ce qui représente une augmentation de près de 60 % en trois ans. Cette politique d'adaptation constante des quotas d'entrée dans les instituts de formation en soins infirmiers aux besoins recensés sera poursuivie en Alsace, comme au plan national, au cours des prochaines années.

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47303

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2000, page 3366

Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6083